

Jean-Pierre MAILLARD

aposte.net

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

13 NOV. 2014

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE  
COMMUNE DE VINCENNES

EXPROPRIATION DE L'IMMEUBLE SIS 100 RUE DIDEROT

ENQUETE PARCELLAIRE SIMPLIFIEE

ENQUETE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2014

RAPPORT

## I - GENERALITES

La commune de Vincennes, est située au nord-est du département du Val-de-Marne, en limite du département de la Seine-Saint-Denis. Neuvième ville du département en termes de population, Vincennes accueille 46 400 hab. (estimation 2005). En revanche elle se trouve en première place pour la densité de population. Dominée par le château et le bois éponymes la ville, commerçante et résidentielle, demeure une cité royale chargée d'Histoire.

Dans le cadre de sa politique du logement, la ville de Vincennes a obtenu la déclaration d'utilité publique de l'acquisition de l'immeuble sis 100 rue Diderot prise par arrêté préfectoral n° 2012/308 du 3 février 2012 en vue de sa réhabilitation et de la réalisation de logements sociaux. L'immeuble est cadastré section G n° 177.

Cet immeuble a déjà fait l'objet d'une enquête parcellaire et d'un arrêté de cessibilité. Or par ordonnance du 8 avril 2014 le juge de l'expropriation a prononcé un refus d'exproprier au motif d'un vice de forme attaché à la précédente enquête parcellaire.

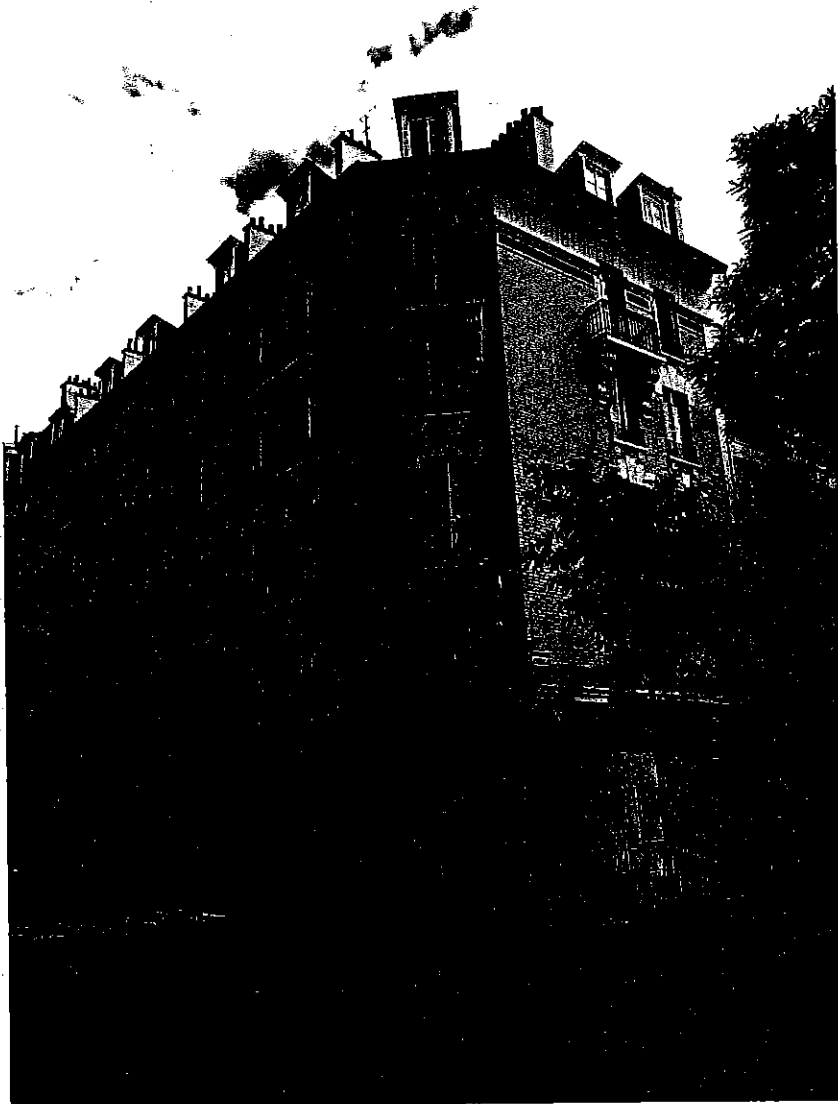
La présente enquête parcellaire simplifiée a pour objet de rétablir une procédure régulière.

## L'ENQUETE

### II - 1 Organisation et dossier d'enquête

Par arrêté préfectoral n° 2014/6239 en date du 16 juillet 2014 (cf. Annexe n° 1), M. le préfet du Val-de-Marne a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire simplifiée, enquête ouverte du 29 septembre au 14 octobre 2014. L'article 4 de l'arrêté me désigne commissaire-enquêteur.

Le dossier m'a été présenté le 19 août 2014 à Vincennes dans les bureaux de l'hôtel de ville par M. Olivier Couturieux, responsable des affaires juridiques et domaniales. Outre le rappel de la motivation de l'action foncière et des faits antérieurs qui justifient le renouvellement de l'enquête parcellaire simplifiée, M. Couturieux m'a communiqué les plans de situation et parcellaire ainsi que l'état parcellaire. Ma visite des lieux a fait suite à la réunion. Elle n'a pas appelé d'observation excepté le constat sur la façade d'une affiche informant de l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, affichage devenu sans objet. La remarque en a été verbalement faite à M. Couturieux.



L'immeuble 100 rue Diderot le 19 août 2014 - Copyright Jean-Pierre Maillard

## 2 Déroulement

L'information des six propriétaires indivis concernés a été effectuée par lettres recommandées en date du 23 juillet 2014 dont il a été accusé réception (cf. Annexes n° 2) exceptée celle adressée à Mme Jeanne Etaix, veuve Mordillat. C'est pourquoi, l'affichage de cette notification a été effectué en mairie. L'affichage est attesté par un certificat du maire de Vincennes en date du 15 octobre 2014 (Annexe n° 3).

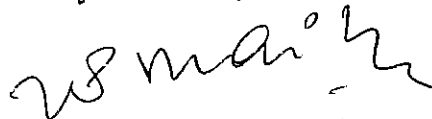
Le registre (Annexe n° 4), également paraphé par mes soins, a été mis à la disposition des intéressés pendant la durée de l'enquête au centre administratif, 5 rue Eugène Renard au 3<sup>e</sup> étage. Le registre d'enquête a été clos par M. Laurent Lafon, maire, le 15 octobre 2014. Il ne contient aucune observation mais comporte en annexe le questionnaire relatif à l'identité des propriétaires renvoyé par Mme Colette Faillie.

### III – CONCLUSION

L'enquête s'est déroulée sans incident, les modalités prévues par l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2014 ayant bien été respectées.

Je n'ai pas d'autres observations que celles indiquées dans le présent rapport.

Fait à Bry-sur-Marne, le 10 octobre 2014



Jean-Pierre Maillard  
Commissaire-enquêteur

poste.net

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE  
COMMUNE DE VINCENNES

EXPROPRIATION DE L'IMMEUBLE SIS 100 RUE DIDEROT

ENQUETE PARCELLAIRE SIMPLIFIEE

ENQUETE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2014

AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Après l'étude du dossier, à l'issue d'une enquête publique de 16 jours consécutifs, prescrite par arrêté préfectoral du 16 juillet 2014, l'assurance de la notification de l'enquête aux membres de l'indivision Mordillat, je suis en mesure de prononcer un avis motivé.

L'enquête publique simplifiée s'est déroulée dans le respect de la législation et de la réglementation applicable:

Considérant :

- la déclaration d'utilité publique du 3 février 2012,
- l'ordonnance de refus d'expropriation du juge de l'expropriation du 8 avril 2014 et la nécessaire reprise de la procédure,
- le bon déroulement de la nouvelle enquête,
- l'affichage de la notification de l'enquête à Mme Jeanne Etaix, veuve Mordillat, attesté par un certificat du maire de Vincennes en date du 15 octobre 2014
- la nécessaire appropriation des immeubles par la ville de Vincennes pour permettre la réalisation de logements sociaux,

donne un avis favorable à l'expropriation de l'immeuble sis à Vincennes, 100 rue Diderot, cadastré section G n° 177, objet de l'enquête parcellaire simplifiée prescrite par arrêté préfectoral du 16 juillet 2014 au profit de la ville de Vincennes.

Fait à Bry-sur-Marne, le 10 octobre 2014



Jean-Pierre Maillard  
Commissaire-enquêteur